



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Vingt-sixième session

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 3 d) de l'ordre du jour provisoire

**Accélérer la fourniture de services énergétiques propices au développement durable :**

**Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments**

#### Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

##### Quatrième session

Genève, 31 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2018-2019**

## Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2018-2019

### I. Introduction

1. L'annexe II de la décision du Comité exécutif sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15) prévoit la création d'un groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts), chargé de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui, conformément à l'initiative « Énergie durable pour tous » lancée par le Secrétaire général de l'ONU, aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques, et de renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2. Selon les termes de son mandat, le Groupe d'experts mettra l'accent sur les éléments suivants : a) discussion sur les réglementations et les mesures à prendre, à propos des obstacles financiers, techniques et autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique ; et b) partage de l'expérience et des meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles au service de l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3. Il est demandé que le mandat du Groupe d'experts soit renouvelé jusqu'en décembre 2019, et qu'il puisse encore être prolongé.

### II. Activités concrètes

4. Sur la base des résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017 et des recommandations du Groupe d'experts et de son Bureau, le Groupe d'experts entreprendra les activités suivantes. Les résultats attendus pour lesquels des ressources supplémentaires sont nécessaires sont indiqués comme étant « tributaires de fonds extrabudgétaires » et n'entrent pas dans le cadre des activités de base devant être menées



par le Groupe d'experts. En outre, comme suite à la recommandation du Comité de l'énergie durable d'étudier les possibilités de resserrer la coopération entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts participera, dans les limites de ses compétences, aux travaux communs sur la transition du secteur de l'énergie.

## A. Échange de données d'expérience sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie

5. **Description** : Le Groupe d'experts encouragera l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les experts de tous les États membres et des instances internationales compétentes concernant les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique dans la région et de faire de l'efficacité énergétique une véritable ressource qui se trouvera sur un pied d'égalité avec l'offre dans la politique de l'énergie. Cette activité portera principalement sur l'efficacité énergétique dans l'industrie. Les travaux feront l'objet d'une collaboration avec d'autres organisations, dont l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, le secrétariat de la Charte de l'énergie, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Investor Confidence Project (ICP) Europe, les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations compétentes.

6. Le Groupe d'experts s'attend à ce que la mise en œuvre de cette activité renforce le rôle joué par l'industrie dans la mise en œuvre de moyens de production, d'une logistique et d'un mode de consommation plus durables et efficaces du point de vue énergétique. Un financement supplémentaire est néanmoins nécessaire pour étendre l'activité à l'ensemble de la région et élargir son application concrète. La mise en œuvre de cette activité fournira un appui aux travaux menés par la Plateforme mondiale pour une plus grande efficacité énergétique concernant les mesures d'accélération de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel.

7. Le Groupe d'experts examinera la situation de l'environnement commercial dans la région de la CEE en ce qui concerne la création d'entreprises de services énergétiques et l'établissement de contrats de performance énergétique. Favoriser l'établissement de tels contrats et faire en sorte que la fourniture d'énergie devienne un service ouvrira de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie et dans les bâtiments. Les politiques énergétiques et les structures des marchés de l'énergie des pays de la région sont très différentes. Il est donc nécessaire de redoubler d'efforts pour envisager des politiques du marché de l'énergie qui imposent aux entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie de tirer parti de l'amélioration des politiques et pratiques de vente au détail et de distribution, leur en donnent les moyens et les motivent. Les résultats de cet examen devraient permettre de fournir des orientations aux pays de la région, grâce à des études de cas probants et à la comparaison des différents rôles des services collectifs de distribution et des entreprises de services énergétiques dans l'amélioration de l'efficacité énergétique du côté de leurs clients. Cette activité est tributaire de fonds extrabudgétaires.

### 8. Travaux à entreprendre :

a) Identifier les principales priorités opérationnelles dans le secteur industriel des États membres et offrir des plateformes pour une action collective ;

b) Offrir une plateforme efficace pour étendre à l'ensemble des pays de la région les politiques et mesures dans le secteur industriel déjà élaborées en se fondant sur les « meilleures pratiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique – Cadre structuré de meilleures pratiques dans les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable » mis au point par le Groupe d'experts ;

c) Définir des normes minimales d'efficacité énergétique dans l'industrie pour chacun des grands secteurs industriels afin de promouvoir les meilleures pratiques. L'accent sera mis sur les industries qui consomment le plus d'énergie. Cette activité sera mise en œuvre sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires et/ou de ressources extrabudgétaires ;

d) Organiser des activités de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) pour échanger des données d'expérience sur les meilleures pratiques, les mesures et les politiques en matière d'efficacité énergétique dans le secteur industriel ;

e) Déterminer les possibilités de faire en sorte que l'efficacité énergétique continue d'être considérée comme une ressource énergétique en tant que telle et reçoive une attention prioritaire dans les politiques industrielles nationales ;

f) Recenser les obstacles à une plus grande diffusion de l'efficacité énergétique et les options et formules connexes (y compris les contrats de performance énergétique) pour parvenir à cette diffusion dans la région de la CEE.

#### 9. Résultats attendus :

a) Un rapport sur l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie, soumis au Groupe d'experts pour examen ;

b) Un rapport sur les obstacles, les options et les meilleures pratiques pour développer la diffusion, par les entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie, d'améliorations de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE dans le cadre des approches réglementaires actuelles (sous réserve de la disponibilité des ressources extrabudgétaires).

#### 10. Calendrier :

a) Version préliminaire des rapports qui feront l'objet d'un débat – septembre 2018 ;

b) Rapports finaux – septembre 2019.

## B. Échange de données d'expérience sur les normes et les directives permettant d'améliorer de manière significative l'efficacité énergétique des bâtiments

11. **Description** : Les normes internationales d'efficacité énergétique peuvent jouer un rôle utile, s'agissant de promouvoir de bonnes pratiques en matière d'énergie, d'harmoniser les politiques publiques, d'améliorer la compréhension et la confiance des consommateurs et des utilisateurs, d'éviter les obstacles techniques au commerce relatifs aux politiques énergétiques et de créer des marchés mondiaux pour les technologies de l'énergie. L'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE, créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, a étudié les activités pouvant être menées sur la question des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le mandat de l'Équipe spéciale conjointe est indiqué dans l'annexe. Il est proposé de le prolonger pour la période 2018-2019. L'Équipe a commencé à mettre en œuvre le projet extrabudgétaire relatif aux normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments (juillet 2017-décembre 2018) dans le but d'améliorer les connaissances des États membres de la CEE en ce qui concerne les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments de la région de la CEE. Elle a également élaboré un projet de principes-cadres relatifs aux normes de construction.

12. Un transfert de connaissances basé sur une approche multilatérale de la formation de formateurs peut contribuer à accélérer la diffusion de bonnes pratiques dans l'ensemble de la région de la CEE et, par conséquent, contribuer à améliorer la qualité des nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés. Au cours de séminaires et dans les documents d'accompagnement offerts et adaptés aux besoins des États membres avec le concours d'experts internationaux et la participation de partenaires locaux, la CEE pourrait contribuer à la diffusion des compétences nécessaires (conception et physique des

bâtiments, enveloppe des bâtiments, chauffage/ventilation/climatisation, production d'électricité, automatisation et contrôles, planification intégrée et rapport coût-efficacité).

13. Ce travail sera entrepris conjointement par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et d'autres organisations, telles que le North American Passive House Network, le Passive House Institute (PHI), le Buildings Performance Institute Europe (BPIE), ICP Europe, le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et d'autres partenaires importants. Le rôle de la CEE est particulièrement utile pour faire connaître les multiples avantages que procurent l'élaboration de mesures d'efficacité, l'adaptation de la politique à la situation de la sous-région/du pays, les encouragements en vue de la collecte et de l'évaluation de données, la promotion d'outils pertinents et la mise en évidence des meilleures pratiques. La mise en œuvre de cette activité fournira un appui aux travaux menés par la Plateforme mondiale pour une plus grande efficacité énergétique en ce qui concerne les mesures d'accélération de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

14. **Travaux à entreprendre :**

a) Étudier la possibilité de définir pour l'ensemble de la CEE des Principes-cadres relatifs aux normes de construction des bâtiments, qu'ils soient neufs ou de construction moins récente, ainsi que les meilleures pratiques pour les quartiers et les villes ;

b) Étudier la possibilité de proposer à l'échelle de la CEE une offre de séminaires de formation de formateurs ;

c) Recenser les technologies et les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE ;

d) Définir les meilleures pratiques en ce qui concerne les normes et les technologies existantes.

15. **Résultats attendus :**

a) Principes-cadres relatifs aux normes de construction ;

b) Série de séminaires de formation des formateurs sur les Principes-cadres relatifs aux normes de construction ;

c) Recensement des technologies et des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE.

16. **Calendrier :**

a) Texte définitif des Principes-cadres relatifs aux normes de construction – juin 2018 ;

b) Séminaires – 2018-2019 ;

c) Recensement des technologies et des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE – février 2019.

### C. **Dialogue sur les réglementations et les politiques visant à remédier aux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique**

17. **Description :** Plusieurs obstacles législatifs, politiques, économiques et financiers à l'amélioration sensible de l'efficacité énergétique demeurent. Qualifier l'efficacité énergétique de « premier combustible » ne s'est pas encore traduit en investissements adéquats qui rendraient possible la réalisation d'un des objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous » – à savoir le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. L'enquête sur les moyens de surmonter les obstacles aux investissements en faveur de l'efficacité énergétique a montré que l'autofinancement et le financement direct des budgets publics demeuraient les principales sources de financement dans la plupart des pays de la région de la CEE. Toutefois, de nouvelles possibilités de financement sont en train d'être développées. Les banques commerciales locales de

nombreux pays fournissent un financement à travers des lignes de crédit proposées par les institutions financières internationales et/ou des fonds des banques centrales nationales affectés à l'énergie durable. Le financement de l'efficacité énergétique au moyen d'obligations est une nouvelle possibilité. Des fonds nationaux réservés à l'efficacité énergétique, en particulier ceux conçus pour être renouvelables, sont une autre option. Les entreprises de services énergétiques deviennent une importante source de financement, voire la principale source dans certains pays. Le Groupe d'experts continuera à étudier les stratégies de financement les plus efficaces, la manière dont les gouvernements pourraient en améliorer la bancabilité et le champ d'application pour développer le financement privé de l'efficacité énergétique, ainsi que les politiques et la législation dont il a été démontré qu'elles donnent des résultats. Ces travaux seront menés en coopération avec les gouvernements des États membres, les institutions financières, les organisations internationales (par exemple C2E2, Banque mondiale, etc.) et d'autres parties prenantes. La mise en œuvre de cette activité fournira un appui aux travaux menés par la Plateforme mondiale pour une plus grande efficacité énergétique en ce qui concerne les mesures d'accélération de l'efficacité énergétique dans le secteur de la finance.

**18. Travaux à entreprendre :**

- a) Recenser les politiques et législations qui accroissent la bancabilité de l'efficacité énergétique ;
- b) Recenser les meilleures pratiques dans le domaine des stratégies de financement ;
- c) Analyser les options en matière de financement de l'efficacité énergétique dans la région ;
- d) Améliorer le dialogue entre le secteur financier privé, les banques de développement et les pays concernant la question du financement de l'efficacité énergétique.

**19. Résultats attendus :** Un rapport soumis au Groupe d'experts pour examen.

**20. Calendrier :**

- a) Version préliminaire du rapport qui fera l'objet d'un débat – octobre 2018 ;
- b) Rapport final – octobre 2019.

## Annexe

# Mandat de l'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE pour 2018-2019

## I. Informations générales

1. L'Équipe spéciale conjointe sur les normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments a été créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire avec la participation du WP.6 pour la période 2016-2017, et son mandat pourrait être prolongé. Il est proposé de prolonger son mandat pour la période allant de 2018 à 2019.

## II. Établissement de rapports

2. L'Équipe spéciale conjointe rendra compte aux organes dont elle relève, à savoir le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable.

## III. Objectif

3. L'Équipe spéciale conjointe a pour objectif de promouvoir l'harmonisation des marchés des produits et des appareils technologiques qui permettent d'accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments dans les États membres de la CEE. Elle favorise un élargissement des échanges de données d'expérience et de méthodes visant à accroître l'utilisation des mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments entre les États membres. L'Équipe spéciale conjointe est guidée par les recommandations et les décisions du Comité de l'énergie durable et du Comité du logement et de l'aménagement du territoire.

4. L'Équipe spéciale conjointe facilitera l'appui de la CEE à la réalisation des objectifs définis dans le cadre d'initiatives internationales tels que l'objectif de développement durable n° 7, l'initiative « Énergie durable pour tous » et la Charte de Genève sur le logement durable. Toutes ces initiatives soulignent l'importance de l'efficacité énergétique pour assurer la sécurité énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

## IV. Activités et réalisations prévues

5. Pour atteindre ses objectifs, l'Équipe spéciale conjointe mènera les activités suivantes :
- a) Recensement des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments et réalisation d'analyses des lacunes ;
  - b) Évaluation des options pour l'élaboration, l'adoption ou la promotion des normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
  - c) Création de supports d'orientation ;
  - d) Promotion de partenariats avec d'autres organisations internationales ;
  - e) Mise en place d'un réseau d'experts de l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;
  - f) Élaboration et organisation de programmes de formation.

6. L'Équipe spéciale conjointe fournira, en particulier, les produits suivants :
- a) Un recensement des normes existantes d'efficacité énergétique dans les bâtiments dans la région de la CEE ;
  - b) Une base de données en ligne d'experts de l'efficacité énergétique dans les bâtiments adaptée aux besoins de la région de la CEE ;
  - c) Une feuille de route pour les activités futures de la CEE relatives aux normes.
7. Tous les produits et activités susmentionnés font l'objet de consultations régulières avec les organes dont relève l'Équipe spéciale, le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable, le WP.6, les organisations partenaires, les donateurs et les membres de l'Équipe spéciale conjointe, ainsi qu'entre ces intervenants, et pourraient être adaptés en conséquence.

## **V. Financement**

8. Les activités de l'Équipe spéciale conjointe sont financées par des fonds extrabudgétaires et des contributions en nature. Les activités énumérées dans le présent document seront réalisées sous réserve de la disponibilité des fonds.

## **VI. Calendrier**

9. Le mandat de l'Équipe spéciale conjointe couvrira la période allant de 2018 à 2019 et pourra être prolongé.

## **VII. Méthode de travail**

10. Au cours de son mandat, l'Équipe spéciale conjointe devrait, en fonction des fonds disponibles, tenir entre deux et quatre réunions auxquelles ses membres seront physiquement présentés. Elle travaillera également en utilisant divers moyens de communication électronique. Les donateurs sont invités à fournir des contributions volontaires pour appuyer ses travaux.

## **VIII. Composition**

11. L'Équipe spéciale conjointe sera ouverte à tous les États membres de la CEE, et les autres États Membres de l'ONU sont eux aussi les bienvenus. Elle se compose d'experts du Comité du logement et de l'aménagement du territoire, du Comité de l'énergie durable, et du WP.6, d'autres organes de la CEE, d'organisations internationales telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague (C2E2), le Consortium for Energy Efficiency (CEE), le Pacific Northwest National Laboratory, le National Renewable Energy Laboratory (NREL), le Buildings Performance Institute Europe (BPIE), le Global Buildings Performance Network (GBPN), le North American Passive House Network, le Passive House Institute (PHI) ainsi que d'autres experts dans ce domaine, afin de garantir l'application d'une approche intersectorielle pour les travaux relatifs aux normes d'efficacité énergétique et aux réglementations en matière de construction. Des experts techniques indépendants en matière de normes de construction et de technologies de pointe seront invités à appuyer les travaux de l'Équipe spéciale en fournissant des contributions écrites et en participant à ses réunions.

## **IX. Service de secrétariat**

12. L'Équipe spéciale conjointe sera dirigée par deux coprésidents, représentant le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Comité de l'énergie durable. Les deux Comités assureront conjointement le service de l'Équipe spéciale. Il s'agira notamment :

a) D'assurer le service des réunions de l'Équipe spéciale conjointe (avec des services d'interprétation et de traduction, dans la mesure du possible), y compris l'élaboration de l'ordre du jour et des rapports de réunion ;

b) D'établir des documents d'information et des études pour l'Équipe spéciale conjointe, à sa demande ;

c) De prendre des dispositions financières afin de permettre aux membres de l'Équipe spéciale conjointe provenant d'États membres de la CEE de participer à ses réunions.

13. Les services de secrétariat seront fournis sous réserve de la disponibilité de ressources supplémentaires, ainsi qu'il est indiqué à la section V.

---



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

### Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles

#### Vingt-sixième session

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Améliorer l'empreinte écologique des systèmes énergétiques : Les combustibles fossiles dans le système énergétique**

#### Treizième session

Genève, 26 et 27 octobre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Plan de travail du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles pour 2018-2019**

## Plan de travail du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles pour 2018-2019

**Document élaboré par le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles**

### I. Introduction

1. Le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles (ci-après le « Groupe d'experts ») mène des activités concrètes, axées sur les résultats, qui permettent de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre provenant de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. Ces activités sont conçues et mises en œuvre avec la participation active des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE), des entreprises du secteur de l'énergie, des milieux financiers et universitaires, de la société civile et d'experts indépendants.

2. Les domaines de travail du Groupe d'experts sont les suivants : concertation sur les réglementations et les mesures à prendre ; mise en commun des meilleures pratiques dans le domaine de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles dans la région de la CEE ; captage, utilisation et stockage du carbone ; récupération assistée du pétrole à l'aide de CO<sub>2</sub> ; techniques perfectionnées d'exploitation des combustibles fossiles pour la production d'électricité ; et évaluation des moyens permettant de renforcer l'efficacité énergétique des centrales à charbon, notamment les générateurs de vapeur, les systèmes d'évacuation d'air et de fumée, les turbines à vapeur et les générateurs.

3. À la lumière des résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour 2016-2017, ainsi que des recommandations de son Bureau et de ses propres recommandations, le Groupe d'experts prévoit de mener différentes activités, notamment en reconduisant avec les ajustements nécessaires quatre activités du plan de travail pour 2016-2017. Au nombre des activités prévues figurent également de nouvelles activités s'accordant avec le mandat



du Groupe d'experts. Comme suite à la demande du Comité de l'énergie durable d'étudier les possibilités de resserrement de la coopération entre ses organes subsidiaires, trois de ces nouvelles activités sont de caractère transversal. Le Groupe d'experts prévoit également de participer, dans les limites de ses compétences, à des travaux conjoints dans le domaine de la transition énergétique.

4. Le Groupe d'experts fait observer qu'en raison des contraintes actuelles sur le plan des ressources, la bonne exécution du plan de travail ne sera possible qu'à la condition de mettre en place des équipes spéciales dédiées. Parmi les principaux critères retenus par le Groupe d'experts pour décider des activités qu'il mènerait figurait par conséquent la volonté des experts de participer activement aux travaux des équipes spéciales et du Groupe d'experts pendant l'intersession.

## II. Activités en 2018-2019

### A. Évaluer le rôle que pourront jouer à l'avenir les centrales thermiques dans les systèmes électriques durables (activité reprise du plan de travail pour 2016-2017)

#### Description :

Deux grandes variables sont à considérer pour que la part des combustibles fossiles reste viable dans les futurs systèmes électriques durables : a) réduire l'intensité carbone de la production d'électricité ; et b) accroître la flexibilité de la production des combustibles fossiles afin de favoriser le déploiement d'énergies renouvelables diverses pour produire de l'électricité. Le Groupe d'experts envisagera ces variables sous un angle systémique.

#### Travaux à entreprendre :

a) Le Groupe d'experts, avec l'appui du secrétariat et par l'intermédiaire de son équipe spéciale créée en octobre 2016 et chargée d'évaluer le rôle que pourront jouer à l'avenir les centrales thermiques dans les systèmes électriques durables, étudiera différents appareils de production et de transport d'électricité de ce type actuellement en service ;

b) Le Groupe d'experts analysera les futurs plans et/ou scénarios de développement (assortis des indicateurs nécessaires) sur la base des perspectives en matière d'énergie renouvelable et de combustibles fossiles, afin d'évaluer différentes formules utilisées actuellement pour développer des systèmes électriques durables, si possible dans le cadre de plus vastes systèmes énergétiques ;

c) Le Groupe d'experts examinera les différentes options envisageables, telles que la création de nouvelles installations ou le remplacement d'installations existantes, par opposition à l'adaptation d'anciennes installations, en particulier dans les pays qui affichent une croissance très faible ou négative de la consommation d'électricité. Dans le cadre de ce travail, le Groupe d'experts pourrait également recenser les modes d'exploitation types des centrales à combustibles fossiles pour étayer les travaux relevant de l'activité B ;

d) Compte tenu de ce qui précède, le Groupe d'experts organisera des tables rondes sur le rôle des centrales thermiques dans les systèmes électriques durables ;

e) Le Groupe d'experts, considérant les résultats de ses travaux sur lesquels se seront greffés ceux de l'équipe spéciale dans l'intersession, formulera des recommandations ou de brefs messages stratégiques à l'intention des parties intéressées dans les domaines de l'énergie et du climat au sujet du rôle des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques durables.

#### Résultats attendus :

a) Table ronde sur le rôle que continueront de jouer les centrales thermiques dans les futurs systèmes électriques durables ;

b) Recommandations ou message stratégique aux parties intéressées dans les domaines de l'énergie et du climat sur le rôle des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques durables et leur devenir.

**Calendrier :**

- a) Table ronde sur le rôle des centrales thermiques : décembre 2018 ;
- b) Première version des recommandations ou du message stratégique : décembre 2018 ;
- c) Version finale des recommandations ou du message stratégique : décembre 2019.

**B. Accroître la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon (activité reprise du plan de travail pour 2016-2017)**

**Description :**

Accroître la flexibilité des centrales à charbon existantes et à venir offrirait la possibilité d'une plus grande pénétration des énergies renouvelables, et permettrait de ce fait une réduction de l'intensité carbone de la production d'électricité dans l'ensemble du système. Si le charbon est surtout utilisé comme ressource principale, c'est essentiellement pour des raisons historiques qui remontent au développement du système électrique, et à cause de la manière dont les centrales sont conçues et fonctionnent. Or, il ressort de nouvelles études que les centrales thermiques existantes peuvent offrir bien plus de flexibilité qu'on ne l'imagine souvent. Faute de prendre des mesures appropriées, une exploitation à des régimes différents pourrait entraîner une réduction de l'efficacité de certains types de centrales et aboutir au non-respect d'autres contraintes écologiques (émissions d'oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de particules, par exemple). En revanche, en agissant au niveau de la conception et des procédures d'exploitation, il serait peut-être possible de faciliter une plus grande intégration des énergies renouvelables par l'utilisation du charbon comme ressource d'ajustement flexible là où les centrales à charbon sont nombreuses et les ressources en combustibles abondantes (le rôle que pourrait jouer la production de gaz naturel à cet effet est actuellement examiné par le Groupe d'experts du gaz de la CEE).

**Travaux à entreprendre :**

- a) Le secrétariat, en collaboration avec l'équipe spéciale créée en octobre 2016 pour s'occuper de la question, s'emploiera à recenser les lacunes dans les informations relatives aux interactions entre le charbon et les énergies renouvelables, à leur complémentarité et aux tensions qui s'exercent à leur point de rencontre. Cette tâche pourrait comprendre la collecte de données sur l'évolution des modes d'exploitation des centrales à charbon en Europe occidentale ;
- b) Le secrétariat et l'équipe spéciale élaboreront un document de fond sur l'interconnexion entre les centrales à charbon et les énergies renouvelables, qui sera examiné à la session de 2018 du Groupe d'experts ;
- c) Le secrétariat et l'équipe spéciale présenteront leurs conclusions à la session de 2018 du Groupe d'experts ;
- d) Le Groupe d'experts réfléchira aux prochaines étapes, dont la collaboration avec des partenaires qualifiés (organisations internationales, secteur privé et milieux universitaires) pour évaluer l'intégration des centrales à charbon aux futurs systèmes électriques comportant une plus large part d'énergie renouvelable variable. La technologie, la politique et les marchés pouvant contribuer au fonctionnement flexible des centrales constitueront des éléments essentiels de cette évaluation.

**Résultats attendus :**

- a) Table ronde ou dialogue avec les parties intéressées sur l'accroissement de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon ;
- b) Rapport sur les bonnes pratiques et les études de cas dans le domaine de l'accroissement de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon.

**Calendrier :**

- a) Table ronde sur l'accroissement de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon : décembre 2018 ;
- b) Première version des bonnes pratiques concernant l'accroissement de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon : mars 2019 ;
- c) Version finale des bonnes pratiques concernant l'accroissement de la flexibilité de la production d'électricité à partir du charbon : décembre 2019.

**C. Réduire les émissions et accroître l'efficacité des centrales à charbon existantes et à venir en s'appuyant sur les meilleures pratiques dans la région de la CEE (activité reprise du plan de travail pour 2016-2017)****Description :**

Les centrales à charbon existantes et à venir sont appelées, les unes comme les autres, à jouer un rôle important à court et à moyen terme dans les systèmes mondiaux de production d'électricité. Toute augmentation de 1 % de l'efficacité des centrales à charbon pulvérisé entraîne une réduction de 2 à 3 % des émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres polluants atmosphériques. L'amélioration de l'efficacité énergétique a fait l'objet de travaux de recherche intensifs dans le domaine de l'énergie au cours des vingt dernières années. Ces travaux ont abouti à des innovations technologiques régulières visant à accroître l'efficacité et à réduire les émissions dues à la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, principalement du charbon (sur lequel a porté la plus grande partie des travaux de recherche).

S'agissant des centrales en service, l'accroissement de l'efficacité énergétique peut offrir des avantages économiques tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Ces dernières années, certains pays ont exprimé leur inquiétude face à leur demande croissante d'énergie et au vieillissement de leurs centrales. Ainsi, la Mongolie, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan ont entrepris récemment des programmes de modernisation de leurs centrales ou de construction de nouvelles centrales. Cependant, l'intensité énergétique moyenne dans les pays en transition est encore généralement bien supérieure à celle de la plupart des autres pays. Mettant à profit les efforts déployés pour mettre en œuvre les plans de travail pour 2014-2015 et 2016-2017, plusieurs documents d'orientation sur les meilleures pratiques en vue d'améliorer l'efficacité des centrales ont été retenus, de même que les moyens de les diffuser. Des possibilités ont été recensées en matière de collaboration avec plusieurs partenaires à même de relayer cette action dans la région de la CEE, parmi lesquels l'Association mondiale du charbon et le Centre du charbon propre de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

S'agissant de la construction de nouvelles centrales à charbon, il existe plusieurs technologies de grande efficacité et à faible émission pour la production d'électricité à partir du charbon (technologies HELE), qui pourraient augmenter sensiblement l'efficacité et réduire les émissions liées à la production d'électricité dans la région. La gazéification du charbon, par exemple, est une technologie prometteuse qui offre un moyen polyvalent et non polluant de transformer le charbon en électricité, en hydrogène et en d'autres produits énergétiques très utiles. L'introduction de technologies HELE qui augmentent l'efficacité, la performance environnementale et la fiabilité revêt une importance cruciale pour les pays dans lesquels la production d'électricité repose sur le charbon. Des activités seront menées dans ce domaine afin d'élaborer un guide des meilleures pratiques pour le déploiement de ces technologies dans la région de la CEE. Les États membres auront ainsi la faculté d'adapter leur politique et leur réglementation de façon à trouver des solutions permettant de continuer à utiliser le charbon tout en s'acheminant vers l'adoption de moyens permettant l'adaptation des techniques de captage et le stockage du carbone.

**Travaux à entreprendre :**

a) Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son équipe spéciale créée en octobre 2016, examinera les résultats des activités menées en 2016 et 2017, ainsi que tout enseignement qui en aura été tiré ;

b) Le Groupe d'experts, s'appuyant sur les conclusions et agissant en collaboration avec des partenaires tels que l'Association mondiale du charbon et le Centre du charbon propre de l'AIE, organisera une table ronde dans la région de la CEE ;

c) Le Groupe d'experts examinera toutes les études de cas présentées lors des ateliers de 2015, 2016 et 2017, afin de dégager les meilleures pratiques concernant les facteurs favorisant ou empêchant l'utilisation des technologies HELE ;

d) Le Groupe d'experts, mettant à profit les études de cas, examinera les facteurs favorisant ou empêchant le déploiement des technologies HELE, ainsi que les autres facteurs amenant à décider d'investir dans les technologies de ce type ou dans les centrales thermiques conventionnelles ;

e) Le Groupe d'experts établira un rapport sur les meilleures pratiques concernant les technologies HELE dans la région de la CEE.

**Résultats attendus :**

a) Atelier ou table ronde sur les technologies HELE ;

b) Rapport sur les meilleures pratiques concernant les technologies HELE dans la région de la CEE.

**Calendrier :**

a) Table ronde sur les technologies HELE : décembre 2018 ;

b) Première version du rapport sur les meilleures pratiques concernant les technologies HELE dans la région de la CEE : novembre 2018 ;

c) Présentation au Groupe d'experts, lors de sa session, du rapport sur les meilleures pratiques concernant les technologies HELE et sur les facteurs favorisant ou empêchant leur déploiement dans la région de la CEE : novembre 2019 ;

d) Version finale du rapport sur les meilleures pratiques concernant les technologies HELE dans la région de la CEE : novembre 2019.

**D. Évaluer les moyens de développer et de déployer la technologie et le savoir-faire en matière de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) (activité reprise du plan de travail pour 2016-2017)**

**Description :**

Le savoir-faire en matière de développement et de déploiement de la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC) est un grand facteur de progrès dans les États membres de la CEE. Ces derniers pourraient ainsi envisager d'adopter des solutions technologiques d'avant-garde pour mettre en place des systèmes énergétiques et électriques durables, en particulier s'ils dépendent toujours des combustibles fossiles pour produire de l'électricité. L'activité menée au titre de ce point consistera à examiner la contribution potentielle de la CUSC à l'atténuation des effets des changements climatiques, ainsi que les obstacles à son déploiement, en particulier ceux tenant à la perception du public. Les projets de démonstration à large échelle ayant posé le plus de difficultés pour le développement de la CUSC, le Groupe d'experts se concentrera peut-être d'abord sur la CUSC à petite échelle ou dans des modules, et sur les aspects relatifs aux infrastructures et au stockage.

**Travaux à entreprendre :**

a) Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de l'équipe spéciale sur la CUSC créée en octobre 2016, examinera les effets des activités menées au titre du précédent plan de travail, les progrès réalisés et les lacunes à combler ;

b) Le Groupe d'experts organisera une table ronde sur les moyens nécessaires pour développer et déployer la CUSC ;

c) Sous réserve de la disponibilité de fonds extrabudgétaires ou de contributions en nature, le Groupe d'experts pourrait élaborer des recommandations concernant l'élimination des obstacles empêchant le captage et le stockage de carbone (CSC) à petite échelle.

**Résultats attendus :**

a) Table ronde sur les moyens de développer et de déployer la CUSC ;

b) Recommandations concernant l'élimination des obstacles empêchant le captage et le stockage du carbone à grande et à petite échelle ;

c) Recommandations générales et spécifiques à chaque pays concernant la CUSC adressées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

**Calendrier :**

a) Table ronde sur les moyens de développer et de déployer la CUSC : octobre 2019 ;

b) Recommandations concernant l'élimination des obstacles empêchant le captage et le stockage du carbone à petite échelle : octobre 2019 ;

c) Recommandations concernant la CUSC à la Convention-cadre pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris : décembre 2019.

**E. Possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité et la gazéification du charbon pour la mise au point d'autres technologies ou produits (liquides ou chimiques)****Description :**

L'activité menée au titre de ce point consistera à examiner les possibilités de mettre à profit les usages durables des combustibles fossiles – le charbon principalement – autres que la production d'électricité, tels que la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification du charbon et l'utilisation du charbon et du dioxyde de carbone, pour mettre au point d'autres technologies ou produits (liquides ou chimiques).

**Travaux à entreprendre :**

a) Le Groupe d'experts tentera de déterminer à quel stade se situent aujourd'hui les perspectives offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité et l'utilisation non énergétique du charbon (hors métallurgie) ;

b) Le Groupe d'experts présentera ses conclusions à sa session annuelle de 2018, lors d'une table ronde dédiée à la question ;

c) Le Groupe d'experts établira un rapport sur les possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon.

**Résultats attendus :**

a) Table ronde sur la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon ;

b) Rapport sur les possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon.

**Calendrier :**

- a) Table ronde sur la production combinée de chaleur et d'électricité et l'utilisation chimique du charbon : octobre 2018 ;
- b) Première version du rapport sur les possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon : avril 2019 ;
- c) Version finale du rapport sur les possibilités offertes par la production combinée de chaleur et d'électricité, la gazéification et l'utilisation chimique du charbon : novembre 2019.

***Activités transversales***

**F. Rôle joué par les combustibles fossiles en faveur du déploiement des énergies renouvelables**

**Description :**

En collaboration avec le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et le Groupe d'experts du gaz, le Groupe d'experts examinera le rôle joué par les combustibles fossiles en faveur du déploiement des énergies renouvelables. Une source d'énergie fiable ayant la capacité de prendre le relais lorsque les sources d'énergie renouvelables ne sont pas disponibles est indispensable au développement des énergies renouvelables ; le charbon et le gaz possèdent cette capacité.

Il est également nécessaire de disposer d'une capacité d'intervention rapide pour maintenir la stabilité des réseaux électriques face aux variations de la production des sources d'énergie intermittentes.

**Travaux à entreprendre :**

- a) Le Groupe d'experts collaborera et mettra en place avec le Groupe d'experts du gaz et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable une équipe spéciale conjointe afin de procéder à un examen des politiques, des réglementations et des marchés de l'électricité (marchés régulateurs, marchés de l'énergie et marchés à terme) devant permettre de déterminer quelles approches sont les plus efficaces ;
- b) Le Groupe d'experts organisera un dialogue sur le rôle des combustibles fossiles dans le développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE ;
- c) Le Groupe d'experts rassemblera des études de cas et les enseignements tirés des politiques de développement menées par les États membres de la CEE au cours des dernières années.

**Résultats attendus :**

- a) Rapport de l'équipe spéciale conjointe contenant ses conclusions et ses recommandations éventuelles ;
- b) Dialogue sur le rôle des combustibles fossiles dans le développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE ;
- c) Études de cas sur le rôle de catalyseur des combustibles fossiles dans le développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE.

**Calendrier :**

- a) Présentation du rapport de l'équipe spéciale conjointe contenant ses conclusions et ses recommandations éventuelles au Groupe d'experts ainsi qu'au Groupe d'experts du gaz et au Groupe d'experts de l'énergie renouvelable à leurs sessions annuelles de 2018 et 2019 ;
- b) Dialogue sur le rôle des combustibles fossiles dans le développement des énergies renouvelables : octobre 2019 ;
- c) Études de cas sur le rôle de catalyseur des combustibles fossiles dans le développement des énergies renouvelables dans la région de la CEE (activité en cours qui se poursuivra jusqu'à la fin du cycle biennal) : novembre 2019.

## **G. Rôle du gaz et du gaz naturel liquéfié (GNL) dans la production d'électricité (activité à mener avec le Groupe d'experts du gaz)**

### **Description :**

En collaboration avec le Groupe d'experts du gaz, le Groupe d'experts examinera le rôle du charbon et du gaz naturel dans la production d'électricité dans la région de la CEE, ainsi que les différentes solutions envisageables pour produire de l'électricité dans l'avenir, telles que le recours accru au GNL.

### **Travaux à entreprendre :**

Le Groupe d'experts organisera une table ronde sur le rôle du GNL dans la production d'électricité.

### **Résultats attendus :**

Table ronde sur le rôle du GNL dans la production d'électricité.

### **Calendrier :**

Table ronde sur le rôle du GNL dans la production d'électricité : octobre 2019.

## **H. Les innovations dans l'extraction et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon pour la production d'électricité et à d'autres fins (activité à mener avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon)**

### **Description :**

En collaboration avec le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts examinera la question de l'exploitation du méthane pour la production moins polluante d'électricité et de chaleur.

### **Travaux à entreprendre :**

Le Groupe d'experts organisera une table ronde sur le rôle, dans la production d'électricité, de l'extraction et de l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon.

### **Résultats attendus :**

Table ronde sur l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon pour la production d'électricité.

### **Calendrier :**

Table ronde sur l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon pour la production d'électricité : décembre 2019.

---



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

##### Vingt-sixième session

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

**Accélérer la fourniture de services énergétiques**

**propices au développement durable :**

**Suivi des progrès dans le domaine de l'énergie durable**

##### Quatrième session

Genève, 2-3 novembre 2017

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie  
renouvelable pour 2018-2019**

## Plan de travail du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable pour 2018-2019

Établi par le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable

### I. Introduction

1. À l'annexe II de la décision du Comité exécutif sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/7), le Comité exécutif crée le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (le Groupe d'experts), en chargeant celui-ci de mener des activités concrètes axées sur des résultats qui, en accord avec l'initiative « L'énergie durable pour tous » du Secrétaire général, contribue sensiblement à augmenter l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ainsi qu'à atteindre l'objectif de l'accès à l'énergie pour tous dans la région.

2. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts aura pour tâches principales : a) le dialogue sur les réglementations et les politiques ; et b) l'échange de bonnes pratiques sur les diverses sources d'énergie renouvelable, y compris la biomasse, en vue d'augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.

3. Il est proposé de renouveler jusqu'en décembre 2019 le mandat et le Plan de travail du Groupe d'experts pour 2018-2019, avec la possibilité d'une prorogation au-delà de cette date.



## II. Activités concrètes

4. En s'appuyant sur les activités du Plan de travail 2016-2017 et les recommandations du Groupe d'experts et de son Bureau, le Groupe d'experts entreprendra les activités suivantes dans la région de la CEE. Les réalisations attendues qui requièrent des ressources extrabudgétaires pour être mises en œuvre sont présentées comme « tributaires de fonds extrabudgétaires », et ne relèvent pas de l'ensemble des activités de base devant être livrées par le Groupe d'experts. En outre, comme suite à la recommandation du Comité de l'énergie durable d'étudier les possibilités de resserrer la coopération entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'Experts prendra part, dans la limite de ses compétences, aux travaux communs sur la transition du secteur de l'énergie.

### A. Suivi des progrès dans l'utilisation des sources d'énergie renouvelables

**Descriptif :** Le Groupe d'experts continuera à suivre les progrès accomplis dans l'utilisation des énergies renouvelables par rapport au niveau de référence établi en 2015 et son rapport actualisé en 2017. Ce travail se poursuivra en collaboration avec des partenaires clefs, notamment l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle (REN21) et le Groupe de la Banque mondiale. Les résultats escomptés permettront de faire mieux comprendre ce que recouvre la notion d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale et contribueront aux systèmes de suivi mondiaux déjà mis en place par les partenaires, notamment le Cadre de suivi mondial de l'initiative « Énergie durable pour tous ». Le Groupe d'experts continuera de contribuer aux futures initiatives de la CEE pour évaluer les progrès et les perspectives de l'énergie durable dans la région, notamment pour le Rapport régional de la CEE sur le Cadre mondial de suivi 2017.

#### Tâches à accomplir :

a) Faire le point sur l'état de développement des énergies renouvelables et suivre les progrès en ce qui concerne les faits nouveaux dans ce domaine dans la région. Cela supposera de s'inspirer des principales conclusions du rapport de situation 2017 sur les énergies renouvelables pour certains pays et d'enquêter plus avant un certain nombre de questions clefs ainsi que de contribuer aux systèmes de suivi mondiaux existants, en particulier le Cadre de suivi mondial ;

b) Trouver les moyens de renforcer les plans d'action nationaux en ce qui concerne les énergies renouvelables, en s'appuyant sur l'expérience des meilleures pratiques concernant les conditions des cadres et les instruments qui favorisent grandement l'utilisation de l'énergie renouvelable dans la région ;

c) Promouvoir l'application d'un système unifié d'indicateurs concernant l'énergie renouvelable pour une évaluation plus complète – au niveau régional, national et international – de la situation de l'énergie renouvelable, y compris les obstacles et des perspectives. Ce système devrait permettre l'élaboration d'actions stratégiques pour atteindre des objectifs précis et pourrait contribuer à l'examen approfondi de l'objectif de développement durable 7 et de ses indicateurs en 2018, ou en tirer parti. Dans ce cadre, un examen de la méthode de calcul des parts de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie brute devrait être entrepris et, en cas d'incohérences, de plus amples travaux envisagés et, à terme, menés sur l'harmonisation et l'élaboration d'une démarche commune dans la définition d'indicateurs clefs du développement de l'énergie renouvelable (tributaire des ressources extrabudgétaires).

#### Réalisations attendues :

a) Un rapport au Groupe d'experts pour examen à sa réunion annuelle ;

b) Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour les énergies renouvelables ;

c) Un ensemble de recommandations sur les indicateurs des énergies renouvelables comme instrument pour évaluer l'état et l'avancement des énergies renouvelables (tributaire des ressources extrabudgétaires).

**Calendrier : 2018-2019.**

## **B. Échange d'expériences et meilleures pratiques quant aux moyens d'accroître l'utilisation des énergies renouvelables**

**Description :** Le Groupe d'experts continuera à servir de plateforme pour l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques sur le développement des énergies renouvelables parmi les États membres, les organisations internationales compétentes et d'autres parties prenantes sur les moyens d'accroître la production d'énergie à partir de sources renouvelables, aux fins du développement durable et de l'atténuation des changements climatiques, dans le cadre d'une approche intégrée prenant en considération les questions intersectorielles et les problèmes interdépendants. Ces activités seront menées en collaboration avec d'autres organisations, dont l'IRENA, l'AIE, REN21 et le Groupe de la Banque mondiale, les autres commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations intéressées. Une série d'activités de renforcement des capacités seront mises en œuvre pour accroître le savoir-faire sur les énergies renouvelables entre les parties prenantes du secteur public et du secteur privé dans la région.

### **Tâches à accomplir :**

a) Organiser un débat au sein du Groupe d'experts pour l'échange d'informations sur les sources d'énergie renouvelables déjà mises au point et les mesures prises dans les pays de la région, pour atteindre des objectifs en matière d'énergie renouvelable et élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux pour les énergies renouvelables. Cela comprend des contributions aux débats sur les options politiques permettant d'assurer l'énergie durable à l'avenir, facilités par le projet phare du Comité « Moyens de promouvoir l'énergie durable » ;

b) Promouvoir des activités de partage de l'information dans le cadre d'ateliers, de séminaires, de tables rondes et élaborer des documents, notes d'information, etc. pour l'échange de données d'expérience sur les meilleures pratiques et les politiques, par exemple dans le cadre du Forum international sur l'énergie au service du développement durable et du Comité de l'énergie durable ;

c) Organiser des négociations difficiles sur des points précis, sur demande et en fonction des fonds disponibles, pour utiliser les résultats indiqués dans le Rapport de situation sur les énergies renouvelables pour un dialogue ouvert entre les parties prenantes, notamment par le biais de la coordination intersectorielle et la coopération avec les organisations compétentes (tributaire des ressources extrabudgétaires).

### **Réalisations :**

a) Atelier ad hoc ou débat dans le cadre de la session annuelle du Groupe d'experts ; contributions écrites sur les adaptations possibles et les options de politique transversale ;

b) Présenter des informations sur les politiques, les expériences et les bonnes pratiques dans les pays de la région au cours des quatre ateliers et séminaires organisés par les organisations pertinentes (tributaire à la fois des ressources ordinaires et des ressources extrabudgétaires prévues pour les frais de voyage) ;

c) Organiser des négociations difficiles dans les pays de la CEE en fonction de la demande, avec la participation des principales parties prenantes (tributaire des ressources extrabudgétaires).

**Calendrier : 2018-2019.**

### C. Activités de rapprochement organisées pour appuyer les investissements dans l'énergie renouvelable

**Description :** Le Groupe d'experts s'emploiera à aider les pays à créer des conditions de marché et à renforcer les capacités pour identifier, développer et promouvoir des projets d'investissement dans l'énergie renouvelable dans certains pays. Ce travail est fondé sur les conclusions du rapport de situation 2017 qui montre en quoi plusieurs pays de la région de la CEE sont à la traîne sur le plan des avancées techniques et financières à l'échelle mondiale malgré d'importantes ressources énergétiques renouvelables inexploitées.

#### Tâches à accomplir :

a) Organiser des activités visant à renforcer la capacité des pays à répondre aux besoins spécifiques dans le domaine des sources d'énergie renouvelables (promotion de l'investissement, élaboration d'un cadre politique et financier, adaptation technologique, rédaction de propositions de projets et évaluation financière des projets d'énergie renouvelable) par divers moyens tels que l'élaboration de documents d'information sur des exemples pertinents (en ligne et sur papier), l'organisation d'ateliers et d'autres mesures pertinentes (tributaire de ressources extrabudgétaires) ;

b) Appui pour poursuivre l'élaboration d'un portefeuille de projets d'énergie renouvelable dans certains pays de la partie orientale de la région de la CEE, et organisation d'activités de rapprochement pour rassembler des concepteurs de projets, des investisseurs et des fournisseurs de technologie (tributaire des ressources extrabudgétaires).

#### Réalisations :

a) Atelier(s) de renforcement des capacités, documents d'information ;

b) Portefeuille de projets ; activité(s) de rapprochement.

**Calendrier :** 2018-2019.

### D. Coopération intersectorielle pour renforcer l'intégration des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques durables

**Description :** Le Groupe d'experts s'emploiera à améliorer l'intégration des différentes énergies renouvelables dans les systèmes d'approvisionnement énergétique actuels et futurs et les différents secteurs, y compris la production d'électricité, de chauffage et de refroidissement, de gaz et de distribution de carburant liquide ainsi que des systèmes d'approvisionnement énergétique autonomes.

Cette activité est mise en œuvre en coopération avec d'autres organes de la CEE, le Groupe d'experts dirigeant les travaux ou y contribuant :

- Le Groupe d'experts coopérera avec le Groupe d'experts de la classification des ressources pour améliorer l'application de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (CCNU) aux ressources énergétiques renouvelables (Sous la direction du Groupe d'experts de la classification des ressources) ;
- Le Groupe d'experts collaborera avec le Groupe d'experts du gaz et du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles à la mise en œuvre des activités liées à l'énergie renouvelable figurant dans les plans de travail respectifs, en soutenant les synergies possibles entre les énergies renouvelables et les combustibles fossiles, en particulier le gaz dans la production d'énergie, et l'intégration de l'énergie renouvelable dans les réseaux (Sous la direction du Groupe d'experts du gaz ; Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles) ;

- Le Groupe d'experts évaluera les possibilités d'énergies renouvelables plus durables et plus respectueuses de l'environnement par le biais des synergies intersectorielles (interactions), en coopération avec les activités des autres sous-programmes de la CEE, en particulier avec l'Équipe spéciale sur l'eau-alimentation-énergie-écosystèmes et l'Équipe de spécialistes du bois-énergie (Sous la direction de l'Équipe spéciale des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes et l'Équipe de spécialistes du bois-énergie).

**Tâches à accomplir :**

a) Élaborer ou mettre à jour des spécifications pour l'application de la CCNU aux diverses technologies de l'énergie renouvelable (bioénergie, solaire, hydraulique, éolienne) (Sous la direction du Groupe d'experts de la classification des ressources) ;

b) Élaborer des recommandations en étroite collaboration avec le Groupe d'experts du gaz et du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles sur les moyens de surmonter les principaux obstacles et de recenser les possibilités de synergie sur les énergies renouvelables (Sous la direction du Groupe d'experts du gaz et du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles) ;

c) Élaborer des recommandations sur les synergies intersectorielles afin de déployer des énergies renouvelables et de soutenir les objectifs de développement durable pertinents dans le cadre d'une approche intégrée fondée sur les interactions et du futur système énergétique (Sous la direction de l'Équipe spéciale sur l'eau-alimentation-énergie-écosystèmes et de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie).

**Réalisations :**

a) Documentation à l'appui de la CCNU à appliquer aux sources d'énergie renouvelables ;

b) Documentation sur les bonnes pratiques et les politiques de l'énergie renouvelable dans les futurs systèmes énergétiques ;

c) Documentation sur les défis posés par les interactions eau-énergie qui englobent le développement des énergies renouvelables.

**Calendrier :** 2018-2019.

---



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon

##### Vingt-sixième session

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Améliorer l'empreinte écologique des systèmes  
énergétiques : gestion du méthane dans les activités  
extractives**

##### Douzième session

Genève, 24 octobre 2017

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**Plan de travail pour 2018-2019**

## Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour 2018-2019

**Établi par le Groupe d'experts du méthane provenant des mines  
de charbon**

### I. Introduction

1. Le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ci-après le Groupe d'experts) a pour mandat de promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des mines de charbon au moyen d'activités concrètes axées sur les résultats, qui soient susceptibles de faciliter la récupération et l'utilisation du méthane afin de réduire les risques d'explosion dans les mines de charbon, d'atténuer les changements climatiques et de favoriser le développement durable.

2. L'axe principal des travaux du Groupe d'experts porte sur les meilleures pratiques en matière de captage, de récupération et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon.

### II. Activités concrètes en 2018 et 2019

3. Prenant en considération les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre de ses plans de travail pour 2014-2015 et 2016-2017, les consultations approfondies menées avec un large éventail de parties prenantes et les résultats de sa onzième session, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes en 2018 et 2019 :



## A. Diffuser le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon et en développer le contenu

**Description :** Depuis 2005, le Groupe d'experts a collaboré avec l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), qui est un partenariat multilatéral volontaire dont le but est de réduire les émissions mondiales de méthane et de promouvoir la réduction, la récupération et l'utilisation de ce gaz. En partenariat avec l'IMM il a publié en 2010 le Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon et en a depuis lors assuré la diffusion. En 2016, le Guide des pratiques optimales a été révisé, actualisé et complété par un certain nombre de nouvelles études de cas. Le 30 juin 2015, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a approuvé un projet extrabudgétaire intitulé « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane », qui a été exécuté en 2016 et 2017. Dans le cadre de ce projet, le Guide des pratiques optimales a été effectivement diffusé auprès d'un public cible de bénéficiaires potentiels dans l'industrie houillère. La diffusion d'un tel guide s'impose, de même que l'élaboration d'un module de formation standard pour renforcer l'éducation et la sensibilisation. Les travaux du Groupe d'experts visant à exécuter ces activités sont financés par un don fait à la CEE par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis en vue de poursuivre la réalisation du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane ».

### Travaux à entreprendre :

- a) Planifier, organiser et réaliser deux missions d'information préalables afin de recenser les difficultés rencontrées au niveau local en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, deux ateliers de renforcement des capacités consacrés aux pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Planifier, organiser et réaliser, en fonction de la demande, un atelier de renforcement des capacités consacré au méthane provenant de mines abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Mettre au point des pratiques optimales (ou des recommandations) sur la gestion durable des mines de charbon abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Mettre au point un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon ;
- f) Élaborer un outil de gestion des risques, consistant en un document topique, accompagné de modèles associés relatifs à la maîtrise du gaz et à la prévention des explosions, aux fins de susciter une prise de conscience en la matière et de dispenser une formation sur les méthodes et les pratiques d'identification et d'atténuation des risques ;
- g) Poursuivre la collaboration avec l'IMM, notamment dans le cadre de la phase II du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane » ;
- h) Étudier les moyens de continuer à développer et à approfondir la collaboration avec l'IMM dans le cadre du Comité de l'énergie durable et en collaboration avec d'autres groupes d'experts de la CEE.

**Résultats attendus :**

- a) Un rapport/une étude de cas établi(e) sur la base de missions d'information et contenant une description de la situation ainsi que des recommandations, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Deux ateliers de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et consacrés aux pratiques optimales en matière de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) Un atelier de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et consacré au méthane provenant des mines abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Des pratiques optimales (ou des recommandations) sur la gestion durable des mines de charbon abandonnées, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de récupération, d'utilisation et de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon ;
- f) Un outil de gestion des risques concernant la maîtrise du gaz et la prévention des explosions ;
- g) Un nouveau cadre élargi de collaboration entre les Groupes d'experts compétents de la CEE et l'IMM.

**Calendrier :**

- a) Le rapport/l'étude de cas établi(e) sur la base de missions d'information, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- b) Les deux ateliers de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et portant sur les pratiques optimales de captage et d'utilisation efficaces du méthane provenant des mines de charbon, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- c) L'atelier de renforcement des capacités mis sur pied en fonction de la demande et portant sur le méthane provenant des mines abandonnées, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- d) Des pratiques optimales (ou des recommandations) concernant la gestion durable des mines de charbon abandonnées, d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires ;
- e) Un module de formation standard sur les meilleures pratiques en matière de récupération, d'utilisation et de réduction des émissions de méthane provenant des mines de charbon, d'ici à décembre 2019 ;
- f) Un outil de gestion des risques concernant la maîtrise du gaz et la prévention des explosions, d'ici à décembre 2019 ;
- g) Un nouveau cadre de collaboration entre les groupes d'experts compétents de la CEE et l'IMM, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt persistant des parties à renforcer leurs relations.

**B. Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon**

**Description :** un centre international d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon est une entité à but non lucratif, établie dans un État membre de l'ONU, conformément à la législation nationale de cet État, et qui, sous les auspices du Groupe d'experts et en collaboration étroite avec lui, appuie les activités de renforcement des capacités par la diffusion des meilleures pratiques de réduction et d'utilisation

économiquement viables du méthane, de conditions de travail socialement acceptables dans les mines de charbon souterraines et d'une gestion écologiquement responsable du méthane. Le Groupe d'experts s'efforce de créer un réseau de centres d'excellence indépendants opérant dans différentes zones géographiques et collaborant entre eux sous la direction et la supervision du Groupe. En juin 2017, le premier centre, situé à Katowice en Pologne, est devenu officiellement opérationnel et a commencé ses activités. En mai 2017, un mémorandum d'accord a été signé entre la CEE et Shanxi Coking Coal Group Co Ltd, une société installée à Taiyuan, en Chine, pour définir le cadre de la création d'un centre d'excellence en Chine. Le Bureau du Groupe d'experts fournira un appui à la création de ce centre en Chine et assurera la planification, l'exécution et la supervision des activités des centres en Pologne et en Chine, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à leurs mandats respectifs. Le Groupe d'experts pourra apporter un appui à ces deux centres en ce qui concerne l'organisation et l'exécution des activités prévues dans leurs plans de travail respectifs.

#### **Travaux à entreprendre :**

- a) Aider le centre d'excellence en Pologne à exécuter ses tâches, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.
- b) Élaborer pour le centre d'excellence en Chine un plan de travail comprenant une liste de résultats attendus.
- c) Inaugurer le centre d'excellence en Chine.
- d) Une fois que le centre d'excellence sera officiellement créé et opérationnel en Chine, aider l'institution hôte à s'acquitter des tâches dévolues à un tel centre, en fonction des demandes ou des besoins, conformément à son mandat.

#### **Résultats attendus :**

- a) Trois séminaires de renforcement des capacités en matière de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon, mis sur pied – en coopération avec les centres d'excellence – à Genève ou dans un autre lieu occupant une position centrale dans la région de la CEE et au-delà. Leur mise sur pied se fera sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
- b) Des rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Pologne, qui seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts.
- c) Un plan de travail initial comportant une liste de résultats attendus du centre d'excellence en Chine, qui sera établi par le centre lui-même en coordination avec le Groupe d'experts.
- d) Des rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Chine, qui seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts.

#### **Calendrier :**

- a) Les trois séminaires de renforcement des capacités mis sur pied – en coopération avec les centres d'excellence – à Genève ou dans un autre lieu occupant une position centrale dans la région de la CEE et au-delà, se tiendront d'ici à décembre 2019, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.
- b) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Pologne seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.
- c) Le plan de travail initial comportant une liste de résultats attendus du centre d'excellence en Chine sera établi d'ici à mai 2018.
- d) Les rapports de situation annuels sur les activités du centre d'excellence en Chine seront établis par le centre lui-même, pour examen et approbation par le Groupe d'experts lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.

### **C. Recueillir et diffuser des études de cas concernant l'application du Guide des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde**

**Description :** Des études de cas sont nécessaires pour montrer comment les principes décrits dans le Guide des pratiques optimales de captage et de récupération efficaces du méthane provenant des mines de charbon peuvent être appliqués à l'exploitation des mines de charbon dans le monde entier. La deuxième version de ce Guide contient dix études de cas réunies dans un cadre commun (Conditions initiales-Problèmes liés au contrôle du gaz-Solutions) à des fins de comparaison. Ce cadre a été examiné par le Bureau du Groupe d'experts et s'est révélé être un outil efficace pour décrire divers problèmes liés aux mines de charbon et proposer des solutions. Un certain nombre d'études de cas reposant sur une structure similaire ont été réalisées afin d'appuyer la mise sur pied – en fonction de la demande – d'ateliers de renforcement des capacités dans le cadre du projet extrabudgétaire « Diffusion des meilleures pratiques de réduction, de récupération et d'utilisation du méthane » exécuté au cours de l'exercice biennal 2016-2017. À sa dixième session, tenue le 28 octobre 2015, le Groupe d'experts a recommandé qu'un recueil d'études de cas soit constitué pour compléter le Guide des pratiques optimales. Un tel recueil a ainsi été constitué sous forme électronique sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon. Sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires, la base de données d'études de cas pourra être étoffée moyennant l'élaboration d'études de cas et d'analyses concrètes et approfondies montrant les avantages de l'application des pratiques optimales.

#### **Travaux à entreprendre :**

- a) Prendre contact avec des exploitants de mines de charbon et avec des institutions actives dans ce domaine afin de les encourager à partager des études de cas pertinentes concernant l'application des pratiques optimales en la matière.
- b) Examiner des études de cas dans le cadre d'échanges par voie électronique et en débattre, le cas échéant, lors des sessions annuelles du Groupe en 2018 et 2019.
- c) Élaborer, réunir et publier des études de cas sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

#### **Résultats attendus :**

Des études de cas sur l'application des pratiques optimales dans la gestion du méthane, sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

#### **Calendrier :**

Les études de cas seront examinées et approuvées par ordre de réception. Il s'agit d'une activité permanente du Groupe d'experts.

### **D. Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable**

**Description :** En janvier 2015, le Groupe d'experts a offert de participer aux travaux de l'Équipe spéciale de la gestion du méthane dans les industries extractives relevant du Bureau du Comité de l'énergie durable. Le Groupe d'experts contribuera, dans le cadre de ses compétences, aux travaux consacrés à la gestion du méthane dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie qu'entreprendront conjointement divers groupes d'experts opérant sous l'égide et la direction du Comité.

**Travaux à entreprendre :**

Contribuer, dans le cadre des compétences du Groupe, aux travaux consacrés à la question transversale de la gestion du méthane tout au long de la chaîne de valeur dans les principales industries extractives liées au secteur de l'énergie, aux fins de déterminer et de promouvoir les méthodes les plus efficaces de mesure, de suivi, de notification et de vérification des émissions de méthane dans ces industries, et d'énoncer les meilleures pratiques permettant de les prévenir.

**Résultats attendus :**

a) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les volumes estimatifs des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux consacrés à l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

b) Établissement d'une section consacrée au secteur de l'extraction du charbon, à intégrer au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane dans les industries extractives de la région de la CEE, sous réserve de la poursuite des travaux consacrés à l'établissement de ce rapport et de la disponibilité de ressources extrabudgétaires.

**Calendrier :**

a) Contribution au rapport de synthèse sur les volumes effectifs des émissions de méthane provenant des activités extractives (selon la progression des travaux consacrés à la question et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires).

b) Contribution au rapport de synthèse sur les techniques et les méthodes utilisées pour l'évaluation, le suivi, la notification et la vérification des émissions de méthane (selon la progression des travaux consacrés à la question en fonction de la demande du Comité, et sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires).

**E. Poursuivre l'action engagée, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, dans le cadre des travaux sur la transition de l'industrie houillère dans la région de la CEE**

**Description :** En novembre 2015, à sa vingt-quatrième session, le Comité de l'énergie durable a prié le Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon de faire une proposition concernant les moyens d'élargir le mandat actuel du Groupe d'experts de manière à ce qu'il englobe les travaux sur la transformation des sociétés minières traditionnelles en fournisseurs d'énergie intégrés et en sociétés de services, et à étudier l'impact que cette transition pourrait avoir sur l'énergie au service du développement durable. En septembre 2017, à la vingt-sixième session du Comité, le Groupe aura présenté une proposition et des recommandations. Conformément aux recommandations faites au Comité, le Groupe d'experts se tient prêt à s'engager plus avant dans l'action déployée dans le cadre de la transition du secteur du charbon.

**Travaux à entreprendre :**

Étudier, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, l'élaboration d'un modèle spécifique concernant la transition d'un ancien site industriel.

**Résultats attendus :**

a) En coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, ainsi qu'en coopération avec les États Membres et/ou les opérateurs de site intéressés situés dans la région de la CEE, sélection d'un ancien site industriel pour l'élaboration d'un modèle spécifique concernant la transition, sur demande préalable de l'exploitant du site concerné et sous réserve de sa participation financière.

b) Évaluation préliminaire, effectuée en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, du site industriel sélectionné pour ce projet, comprenant l'examen et l'évaluation de la rentabilité et de la viabilité du profil actuel du site de production, ainsi qu'un examen des réglementations nationales pertinentes.

c) Rapport de synthèse et exposé, élaborés en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, concernant les mesures techniques, juridiques et financières disponibles pour l'amélioration du site choisi.

**Calendrier :**

a) Choix du site et conclusion de l'accord avec l'État ou l'opérateur du site intéressé d'ici à décembre 2018.

b) Évaluation du site industriel d'ici à juin 2019.

c) Rapport de synthèse sur le projet d'ici à décembre 2019.

**F. Continuer de formuler des avis sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon à l'adresse du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché, qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon. Établir et développer de solides relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles**

**Description :** Par le passé, le Groupe d'experts a donné au secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques des avis sur les questions relatives aux normes et aux méthodes en rapport avec le méthane, notamment la méthode ACM0008 (méthode unifiée pour le captage du méthane provenant des gisements houillers et des mines de charbon ou présent dans l'air de ventilation et son utilisation pour la production d'énergie (électrique ou motrice) et de chaleur et/ou sa destruction par brûlage en torchère ou par oxydation sans émission de flamme). Le Groupe d'experts formule également des observations au sujet d'autres entités internationales, nationales et régionales fonctionnant selon les mécanismes du marché et qui s'efforcent de réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon, telles que le Protocole de captage du méthane provenant des mines mis au point par le California Air Resources Board ou le Comité technique 263 de l'ISO (méthane houiller). Pour accroître l'efficacité et la visibilité de ses travaux, le Groupe d'experts s'attache à établir des liens professionnels avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Pour modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales et qui est devenue un obstacle au financement et à la mise en œuvre de projets portant sur la récupération et l'exploitation du méthane provenant des mines de charbon, le Groupe d'experts s'attache à collaborer avec ces institutions afin de les sensibiliser aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant de ces mines.

**Travaux à entreprendre :**

Continuer d'assurer la liaison avec les organisations susmentionnées et d'autres organisations similaires et solliciter activement l'avis et les services du Groupe d'experts. Établir des relations professionnelles avec les entités compétentes reconnues opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère qui prédomine parmi les institutions financières multilatérales et bilatérales, et sensibiliser ces institutions aux avantages découlant de la gestion efficace du méthane provenant des mines de charbon.

**Résultats attendus :**

a) Avis et observations sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon.

b) Mesures visant à rétablir des liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

c) Examen des possibilités de collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales dans le but de modifier l'image négative généralisée de l'industrie houillère, et mobilisation de fonds extrabudgétaires pour appuyer les activités actuelles et futures du Groupe.

**Calendrier :**

a) Avis fournis selon que de besoin.

b) Rétablissement de liens professionnels avec l'Association mondiale du charbon et le Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'AIE, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.

c) Collaboration avec les institutions financières multilatérales et bilatérales, d'ici à décembre 2019, sous réserve de l'intérêt des partenaires concernés.

---



# Conseil économique et social

Distr. générale  
17 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

#### Vingt-sixième session

Genève, 26-28 septembre 2017

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

**Améliorer l'empreinte écologique des systèmes  
énergétiques : la gestion du méthane  
dans les industries extractives**

#### Groupe d'experts du gaz

#### Cinquième session

Genève, 22-23 mars 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Plan de travail du Groupe d'experts du gaz  
pour 2018-2019**

## Plan de travail du Groupe d'experts du gaz pour 2018-2019

### Document établi par le Groupe d'experts du gaz

## I. Introduction

1. Le Groupe d'experts du gaz (le Groupe d'experts) a pour mandat d'offrir un cadre propice au dialogue multipartite sur la promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
2. Les activités du Groupe d'experts portent sur la concertation et l'échange d'informations et de données d'expérience entre États membres de la CEE sur des questions d'intérêt régional concernant le gaz, notamment la part sans cesse croissante du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire et son incidence sur les plans social et écologique. Dans le cadre de ses activités, le Groupe d'experts s'attache concrètement à aider les États membres à honorer certains engagements politiques de première importance, tels que l'Accord de Paris sur les changements climatiques ou encore les objectifs de développement durable.

## II. Activités concrètes

3. Sur la base des résultats de la mise en œuvre du Plan de travail pour 2014-2017 et des recommandations du Groupe d'experts et de son Bureau, le Groupe d'experts mènera un certain nombre d'activités. Deux de ces activités s'inscrivent dans la continuité du plan de travail pour 2014-2017, avec les ajustements nécessaires. Plusieurs nouvelles activités conformes au mandat du Groupe d'experts sont également prévues. En outre, comme suite à la demande du Comité de l'énergie durable d'étudier la possibilité d'une coopération plus étroite entre ses organes subsidiaires, le Groupe d'experts engagera, dans la limite de son savoir-faire, des travaux conjoints sur la transition du secteur énergétique.



4. Le Groupe d'experts note que, compte tenu des ressources actuellement limitées, il convient, pour mettre en œuvre le plan de travail, de créer des équipes spéciales. Lorsque le Groupe a dû décider quelles activités poursuivre, c'est surtout la volonté affichée des experts de jouer un rôle actif au sein des équipes spéciales et dans d'autres travaux du Groupe pendant l'intersession qui a pesé dans la balance en tant que critère de succès.

## **A. Rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable**

### **Description :**

Il s'agira, dans le cadre de cette activité, d'étudier en quoi le gaz et le gaz naturel liquéfié (GNL) peuvent contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Le gaz peut jouer un rôle crucial dans l'accès à l'énergie. Quelque 2,7 milliards de personnes, soit 40 % de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à des combustibles et à des technologies propres pour faire cuire leurs aliments. Augmenter la part du gaz dans l'approvisionnement total en énergie primaire, par exemple en remplaçant le charbon par le gaz, pourrait contribuer à hâter l'amélioration du rendement énergétique. Au titre de l'objectif 7 également, les États Membres des Nations Unies sont exhortés à faire progresser l'utilisation des énergies renouvelables, qui peut être favorisée par le recours au gaz. Le gaz naturel peut contribuer à la réalisation de plusieurs autres objectifs de développement durable. On peut notamment citer les objectifs 1 (lutte contre la pauvreté), 2 (faim « zéro »), 5 (égalité entre les sexes), 6 (eau propre et assainissement), 7 (services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 11 (villes ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables), 12 (consommation et production responsables) et 13 (action climatique).

### **Travaux à entreprendre :**

a) L'Union internationale du gaz (UIG) prendra la direction de ces travaux en réunissant des données probantes et en élaborant des mémorandums et autres documents destinés à mettre en exergue la contribution que peuvent apporter le gaz et le GNL à la réalisation des objectifs de développement durable, tout en mettant le doigt sur les obstacles qui les empêchent de jouer ce rôle ;

b) Le Groupe d'experts examinera ces documents et organisera des concertations sur le rôle que pourrait jouer le gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

c) Le Bureau et le secrétariat, en collaboration avec l'UIG, diffusera les mémorandums et les procès-verbaux des concertations par voie électronique ainsi qu'aux sessions annuelles du Groupe d'experts et à d'autres manifestations et ateliers pertinents.

### **Résultats attendus :**

a) Concertations sur le rôle de facilitation du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

b) Diffusion d'une série de documents, de mémorandums et de procès-verbaux de concertations sur le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable et sur ce qui y fait obstacle.

### **Calendrier :**

a) Concertations sur le rôle du gaz dans la réalisation des objectifs de développement durable : avril 2019 ;

b) Diffusion de divers documents, mémorandums et procès-verbaux : décembre 2019.

## **B. Pratiques optimales dans la gestion des émissions de méthane le long de la chaîne de valeur du gaz**

### **Description :**

On peut améliorer le rendement énergétique et réduire les émissions de méthane le long de la chaîne de valeur du gaz dans un grand nombre d'États membres de la CEE. Les émissions de méthane qui proviennent de la chaîne de valeur du gaz réduisent les bienfaits du gaz naturel pour le climat et pourraient, en cas d'émissions importantes, nuire au rôle du gaz dans les systèmes énergétiques futurs.

### **Travaux à entreprendre :**

a) L'activité proposée sera la concrétisation d'une contribution spéciale de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis au nom de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM), au titre d'un projet axé sur la réduction des émissions de méthane venant des industries extractives, lequel projet est financé par de fonds extrabudgétaires. D'autres contributions à ce projet et à ces travaux sont actuellement recherchées ;

b) Le Groupe d'experts passera en revue toutes les activités menées actuellement par d'autres organisations sur ce thème pour veiller à ce que les résultats de ces activités soient pris en compte, garantir qu'il n'y ait pas double emploi et recenser les partenaires essentiels avec lesquels il convient de coopérer ;

c) Le Groupe d'experts invitera d'autres sociétés, organisations et associations internationales à apporter leur contribution.

### **Résultats attendus :**

a) Études de cas sur la réduction des émissions de méthane dans le secteur gazier de la région de la CEE ;

b) Pratiques optimales concernant la gestion des émissions de méthane tout au long de la chaîne de valeur du gaz (y compris surveillance, notification, vérification et remise en état).

### **Calendrier :**

a) Études de cas sur la réduction des émissions de méthane : décembre 2018 ;

b) Meilleures pratiques concernant la gestion des émissions de méthane : décembre 2019.

## **C. Rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain**

### **Description**

On observe une dégradation de la qualité de l'air dans les villes sous l'effet cumulé des oxydes d'azote, du monoxyde de carbone, du méthane, des composés organiques volatiles, du dioxyde de soufre et des particules fines. L'utilisation du gaz naturel, par opposition à d'autres combustibles comme le charbon, la biomasse, le diesel ou l'essence, entraînerait des concentrations sensiblement moindres de ces polluants, ce qui améliorerait la qualité de l'air en milieu urbain. Remplacer, dans les secteurs de l'énergie électrique et des transports, certains de ces combustibles par du gaz naturel pourrait permettre d'améliorer la qualité de l'air, en particulier dans les zones urbaines des pays à économie en transition de la région de la CEE et dans les pays en développement hors de cette région.

### **Travaux à entreprendre :**

a) L'UIG assurera la direction de ces travaux en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;

b) En s'inspirant d'études de cas sur la qualité de l'air en milieu urbain récemment publiées par l'UIG, le Groupe d'experts élaborera des recommandations

pratiques à l'intention des États membres de la CEE et d'autres États Membres des Nations Unies concernant le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain.

**Résultats attendus :**

- a) Concertation sur le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain ;
- b) Recommandations pratiques concernant le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain.

**Calendrier :**

- a) Concertation sur le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain : avril 2019 ;
- b) Recommandations pratiques concernant le rôle du gaz dans l'amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain : décembre 2019.

**D. Énergies renouvelables et gaz naturel – la combinaison optimale pour améliorer le rendement de l'intégralité du système énergétique**

**Description :**

La combinaison du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelables offre d'importantes possibilités en termes d'accroissement du rendement de l'intégralité du système énergétique. Le but ainsi recherché est d'adopter une perspective plus large et d'examiner le rôle du gaz dans l'amélioration du rendement du système énergétique, en mettant en avant les avantages comparatifs du gaz en termes de flexibilité et d'efficacité et en précisant les conditions optimales de sa combinaison avec les énergies renouvelables (s'agissant d'accroître le rendement énergétique tout en réduisant les émissions ainsi que l'empreinte carbone du secteur de l'énergie). Le Groupe d'experts travaillera, dans le cadre de cette activité, en concertation avec le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles et le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable.

**Travaux à entreprendre :**

- a) Le Groupe d'experts examinera le rôle joué par le gaz, notamment le GNL, pour faciliter la pénétration des sources d'énergie renouvelables intermittentes. Il sollicitera la contribution du Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles et du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et travaillera en collaboration avec ces groupes ;
- b) La société Enagas assurera la direction de cette activité sur la base de sa collaboration actuelle avec le Sustainable Gas Institute et d'autres parties prenantes.

**Résultats attendus :**

- a) Concertation sur les synergies entre énergies renouvelables et gaz naturel ;
- b) Recommandations sur l'amélioration des interactions entre gaz naturel et sources d'énergie renouvelables.

**Calendrier :**

- a) Concertation sur les synergies entre énergies renouvelables et gaz naturel : avril 2019 ;
- b) Recommandations sur l'amélioration des interactions entre gaz naturel et sources d'énergie renouvelables : décembre 2019.

## **E. Questions nouvelles**

### **Description :**

Cette activité constitue un exercice exploratoire sur le rôle du biogaz et du biométhane, du gaz de synthèse, du « power to gas », de l'hydrogène, et d'autres notions nouvelles se rapportant à l'utilisation du gaz dans le système énergétique de demain. Cette activité prospective pourra mettre à contribution un grand nombre de parties (l'UIG, l'European Biogas Association, le secteur de l'hydrogène, des constructeurs tels que Audi, etc.) et donner lieu à une collaboration avec d'autres groupes d'experts et d'autres sous-programmes et départements de la CEE sur des sujets comme l'évaluation comparative des solutions de transport dans l'optique d'une mobilité efficace et de l'atténuation des conséquences des changements climatiques.

### **Travaux à entreprendre :**

a) Le Groupe d'experts axera ses travaux sur l'interaction économique et environnementale entre l'utilisation du gaz classique et d'autres moyens nouveaux (biogaz, hydrogène, hythane) et les synergies qui peuvent se créer à long terme ;

b) Le secrétariat prendra la tête de cette activité, jusqu'à ce que le Groupe d'experts identifie d'autres champions.

### **Résultats attendus :**

a) Concertation sur le rôle du gaz dans le système énergétique de demain ;

b) Recommandations sur le rôle du biométhane et des gaz de synthèse dans le système énergétique de demain.

### **Calendrier :**

a) Concertation sur le rôle du gaz dans le système énergétique de demain : avril 2019 ;

b) Recommandations sur le rôle du biométhane et des gaz de synthèse dans le système énergétique de demain : décembre 2019.

## **F. Promotion de la production, de la distribution et de la consommation durables et non polluantes de gaz et de GNL dans la région de la CEE**

### **Description :**

Concertation annuelle sur les moyens de promouvoir la production, la distribution et la consommation durables, sûres et non polluantes de gaz et de GNL dans la région de la CEE. Cette activité découle du mandat de base du Groupe d'experts.

### **Travaux à entreprendre :**

Le Groupe d'experts, à sa session annuelle et à l'occasion d'autres réunions et ateliers tenus dans la région de la CEE, organisera des manifestations afin de présenter et de diffuser des documents directifs sur divers thèmes liés au gaz, selon les besoins.

### **Résultats attendus :**

a) Concertations annuelles sur l'approvisionnement en gaz, le transit du gaz et la demande de gaz ;

b) Présentation, aux sessions annuelles, de documents directifs sur des questions d'actualité, pour examen approfondi.

**Calendrier :**

- a) Concertations annuelles sur l’approvisionnement en gaz, le transit du gaz et la demande de gaz : décembre 2019 ;
  - b) Présentation, aux sessions annuelles, de documents directifs : décembre 2019.
-



# Conseil économique et social

Distr. générale  
31 mai 2017  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'énergie durable

### Groupe d'experts de la classification des ressources

#### Huitième session

Genève, 25-28 avril 2017

## Rapport du Groupe d'experts de la classification des ressources

### Additif

### Plan de travail du Groupe d'experts de la classification des ressources pour 2018-2019

#### Document établi par le Groupe d'experts de la classification des ressources

1. Aux termes de l'annexe II de la décision du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15), le Groupe d'experts de la classification des ressources (ci-après le « Groupe d'experts ») est chargé de mener des activités concrètes et axées sur les résultats concernant la classification des réserves et ressources énergétiques et minérales.
2. Conformément à sa mission, le Groupe d'experts est chargé principalement d'assurer la promotion, l'application, la gestion et le développement de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales (2009) (CCNU-2009), désormais renommée « Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources » (CCNU).
3. Le mandat du Groupe d'experts est approuvé jusqu'en décembre 2019.

## I. Activités concrètes

4. Le Groupe d'experts propose de mener les activités ci-après :

### A. Principes, spécifications et lignes directrices de la CCNU concernant son application

**Description :** Le Groupe d'experts réalisera des activités d'essai, d'examen, de gestion courante et de mise à jour périodique d'après les conditions prévues dans les principes, les spécifications et les lignes directrices de la CCNU en vue de l'application de celle-ci aux ressources. La CCNU peut servir de système de gestion universel répondant pleinement, de manière réactive et transformatrice, aux besoins liés au Programme de développement



durable à l'horizon 2030 et aux engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'Accord de Paris, entré en vigueur en novembre 2016. Étant donné l'application générale qui est faite à l'heure actuelle de la CCNU pour la classification et la gestion d'énergies et de matières premières diverses et dans l'optique des enjeux nouveaux liés à la gestion des énergies durables et des matières premières, la CCNU sera mise à jour et révisée dans une nouvelle version. Le Groupe d'experts étudiera et développera des applications supplémentaires de la CCNU à d'autres ressources naturelles selon qu'il conviendra pour répondre, en particulier, aux problèmes des liens entre l'alimentation, l'énergie, l'eau et la terre.

**Tâches à accomplir :** Le Groupe d'experts, dans le cadre de son Équipe spéciale sur la révision, examinera les principes, les spécifications et les lignes directrices de la CCNU concernant son application et étudiera les ajouts, les modifications et les mises à jour nécessaires à une nouvelle version de la CCNU. La version révisée devrait tenir compte des besoins de toutes les ressources et des moyens pour la CCNU de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Des orientations complètes sur les aspects sociaux et environnementaux devraient être incorporées dans la version révisée de la CCNU. Le Groupe d'experts invitera les parties prenantes à établir des relais avec d'autres systèmes, en particulier avec les systèmes nationaux. Un certain nombre de systèmes nationaux et internationaux ayant été alignés sur la CCNU au moyen de documents-relais, un appui sera assuré pour permettre des mises à jour cohérentes et méthodiques de la CCNU ainsi que des systèmes déjà alignés sur celle-ci, selon une démarche intégrée et organique. Le Groupe d'experts produira des lignes directrices détaillées concernant la (les) personne(s) compétente(s) nécessaires pour assurer les fonctions d'information et de publication financières.

**Réalisations attendues :**

- i) Version révisée de la CCNU intégrant des spécifications pour son application.
- ii) Poursuite des activités de développement, de mise à jour et de gouvernance de la CCNU, y compris les spécifications, les documents-relais et les lignes directrices.

**Calendrier :**

- i) Plan et calendrier pour l'établissement de la version révisée de la CCNU : septembre 2017.
- ii) Avant-projet de version révisée de la CCNU : avril 2018.
- iii) Projet final de version révisée de la CCNU : avril 2019.

## B. Appui technique

**Description :** Le Groupe d'experts continuera de disposer d'un Groupe technique consultatif chargé de proposer une assistance et des conseils sur la façon d'appliquer la CCNU à divers secteurs et contextes et d'aider à la mise en correspondance ou à l'établissement de relais avec d'autres systèmes lorsque demande lui en est faite, ainsi que de compiler et d'analyser les résultats de ces initiatives.

**Tâches à accomplir :**

- i) Le Groupe technique consultatif agira conformément au mandat défini dans le document ECE/ENERGY/GE.3/2013/5. Le Bureau réexaminera ce mandat périodiquement ; les modifications éventuellement proposées seront communiquées au Groupe d'experts pour examen.

**Réalisations attendues :**

- i) Présentation chaque année au Groupe d'experts d'un rapport sur les activités du Groupe technique consultatif. Ce dernier rendra compte au Bureau et le tiendra informé de ses activités dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

- ii) Présentation au Bureau de documents et/ou d'un livre blanc sur les perspectives et les difficultés d'utilisation de la CCNU dans divers secteurs pour examen et publication sur le site Web de la CEE.

**Calendrier :**

- i) Rapport annuel du Groupe technique consultatif à la neuvième session du Groupe d'experts (2018).
- ii) Rapport annuel du Groupe technique consultatif à la dixième session du Groupe d'experts (2019).
- iii) Documents et/ou livre blanc sur les perspectives et les difficultés d'utilisation de la CCNU dans divers secteurs : décembre 2019.

**C. Renforcement des lignes directrices sur la prise en considération des aspects sociaux et environnementaux dans la CCNU**

**Description :** Par l'intermédiaire de son Équipe spéciale sur les aspects sociaux et environnementaux, le Groupe d'experts proposera des lignes directrices sur la prise en considération des aspects environnementaux et sociaux dans la CCNU et des spécifications génériques pour leur application.

**Tâches à accomplir :** L'Équipe spéciale sur les aspects sociaux et environnementaux agira conformément au mandat recommandé par le Groupe d'experts à sa sixième session (EGRC-6/2015/INF.7). Elle mènera ses activités en coopération avec un aussi grand nombre que possible de parties prenantes de la CCNU. L'Équipe spéciale rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Document incorporant des lignes directrices détaillées sur l'évaluation des aspects environnementaux et sociaux pour la classification des ressources conformément à la CCNU et à la version qui lui succédera, en particulier de façon à garantir la cohérence avec les objectifs de développement durable et les engagements de l'Accord de Paris pour l'action dans le domaine climatique. La possibilité d'inclure les lignes directrices dans la version révisée de la CCNU sera étudiée.

**Calendrier :**

- i) Document contenant des lignes directrices détaillées sur les aspects sociaux et environnementaux à l'appui de la révision de la CCNU : avril 2018.
- ii) Documents sur les conséquences de la prise en considération des aspects sociaux et environnementaux aux fins de la classification des ressources dans différents secteurs, sur le plan technique, du point de vue des politiques et dans le domaine juridique : avril 2019.

**D. Application de la CCNU en vue d'atteindre les objectifs de développement durable pertinents et de satisfaire aux engagements de l'Accord de Paris**

**Description :** Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des objectifs de développement durable, élaborera des documents visant à favoriser une utilisation efficace de la CCNU pour aider à atteindre les objectifs de développement durable pertinents et à honorer les engagements de l'Accord de Paris. Il mènera ses activités en coopération avec les autres parties prenantes et organisations internationales concernées.

**Tâches à accomplir :** Le Groupe d'experts s'attachera à élaborer des documents et des textes complémentaires, notamment des études de cas et des livres blancs, visant à promouvoir une utilisation efficace de la CCNU comme outil susceptible de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable pertinents, ainsi qu'à la réduction

des GES provenant du développement et de la production des secteurs de l'énergie et des matières premières. Ces activités seront menées en coopération avec un aussi grand nombre que possible de parties prenantes de la CCNU.

**Réalisations attendues :**

- i) Des documents, notamment des lignes directrices détaillées et des études de cas, sur l'utilisation efficace de la CCNU à l'appui d'une stratégie concernant l'énergie durable et les matières premières et les services connexes susceptible de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable pertinents et de réduire les GES.
- ii) Des documents, notamment des études de cas, visant à démontrer l'efficacité de la CCNU s'agissant d'atteindre certains objectifs concernant l'énergie et les flux de matières.

**Calendrier :**

- i) Présentation de lignes directrices pour faciliter la révision de la CCNU : avril 2018 et au-delà.
- ii) Présentation d'une ou plusieurs études de cas : avril 2018 et au-delà.
- iii) Élaboration de documents de promotion : avril 2018 et au-delà.

## E. Application de la CCNU aux projets pétroliers

**Description :** Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé du pétrole, établira et tiendra à jour des documents devant permettre l'application de la CCNU à des projets pétroliers.

**Tâches à accomplir :** Contribuer à l'élaboration de documents de mise en correspondance et de documents-relais et de lignes directrices détaillées pour l'application. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Documents de mise en correspondance et documents-relais avec les systèmes internationaux et nationaux.
- ii) Lignes directrices pour l'application à des projets pétroliers, selon qu'il conviendra.

**Calendrier :**

- i) Version définitive du document-relais entre la Classification chinoise de 2004 des ressources/réserves pétrolières (CCPR-2004) et la CCNU : avril 2018.
- ii) Projet de document-relais et de mise en correspondance entre le Manuel canadien d'évaluation des ressources pétrolières et gazières (COGEH) et la CCNU : après publication du projet final de COGEH.

## F. Application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources minérales

**Description :** Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources minérales, élaborera des documents supplémentaires visant à promouvoir l'utilisation de la CCNU pour classifier divers projets relatifs aux ressources minérales solides.

**Tâches à accomplir :** Contribuer à l'élaboration de documents de mise en correspondance et de documents-relais et de lignes directrices détaillées pour l'application de la CCNU aux ressources minérales. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Lignes directrices pour l'application à des projets relatifs aux ressources minérales solides, selon qu'il conviendra.
- ii) Documents-relais sur demande.

**Calendrier :**

- i) Version définitive du document-relais entre le système de classification des réserves et des ressources minérales de la Chine (CMRRCS) et la CCNU : avril 2018.
- ii) Projet de document-relais et de mise en correspondance entre le système révisé de classification des ressources minérales solides de la Fédération de Russie et la CCNU : avril 2019.

**G. Application de la CCNU aux projets relatifs aux énergies renouvelables**

**Description :** Par l'intermédiaire de son Groupe de travail de la classification des énergies renouvelables, le Groupe d'experts continuera d'élaborer des documents qui permettront l'application de la CCNU aux ressources énergétiques renouvelables. Ces activités seront menées en coopération avec d'autres parties prenantes et organisations internationales concernées.

**Tâches à accomplir :**

- i) Actualiser les spécifications génériques pour les énergies renouvelables selon qu'il convient.
- ii) Mettre au point et publier des spécifications pour l'application de la CCNU à la bioénergie.
- iii) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie solaire.
- iv) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie hydroélectrique.
- v) Élaborer des spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie éolienne.
- vi) Produire des lignes directrices et des études de cas pour l'application de la CCNU aux énergies renouvelables.

Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Documents permettant l'application de la CCNU aux ressources énergétiques renouvelables, y compris des spécifications génériques actualisées, des spécifications pour la bioénergie, l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne et les lignes directrices nécessaires pour l'application. Tous les documents seront soumis au Groupe de travail pour examen et à des consultations publiques.
- ii) Série d'études de cas portant sur l'application de la CCNU à la géothermie, à la bioénergie et aux énergies solaire, hydroélectrique et éolienne.

**Calendrier :**

- i) Version finale des spécifications pour la bioénergie : avril 2018.
- ii) Spécifications génériques actualisées pour les énergies renouvelables : avril 2018 et au-delà.
- iii) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie solaire : avril 2018.

- iv) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie éolienne : avril 2019.
- v) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU à l'énergie hydroélectrique : avril 2019.
- vi) Lignes directrices et études de cas pour l'application de la CCNU aux énergies renouvelables : avril 2018 et au-delà.

## H. Application de la CCNU aux projets d'injection

**Description :** Le Groupe d'experts, par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des projets d'injection, élaborera des documents supplémentaires pour promouvoir l'utilisation des spécifications pour l'application de la CCNU à des projets d'injection aux fins de stockage géologique (à titre d'exemple, projets de stockage du dioxyde de carbone et de stockage du gaz naturel et autres projets d'élimination des déchets liquides).

**Tâches à accomplir :** Produire des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

### Réalisations attendues :

- i) Lignes directrices pour l'application de la CCNU à des projets d'injection, selon qu'il conviendra.
- ii) Aspects à prendre en considération pour l'application de la CCNU aux projets de captage et de stockage du carbone.

### Calendrier :

- i) Lignes directrices et études de cas sur les projets d'injection : avril 2018 et au-delà.
- ii) Document ou livre blanc sur l'application de la CCNU aux projets de captage et de stockage du carbone : avril 2019.

## I. Application de la CCNU aux projets se rapportant aux ressources en combustibles nucléaires

**Description :** Une classification des ressources en combustibles nucléaires est en cours de réalisation d'après le système de classification du « Livre rouge » de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le « Livre rouge » est désormais aligné sur la CCNU grâce à un document-relais (ECE/ENERGY/2014/6). Des lignes directrices et des études de cas ont été élaborées afin d'appliquer la CCNU à la classification des ressources établies et anticipées en uranium et en thorium.

**Tâches à accomplir :** Le Groupe de travail chargé des ressources en combustibles nucléaires élaborera un document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

### Réalisations attendues :

- i) Projet de document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium.
- ii) Examen des études de cas présentées sur l'application de la CCNU aux projets relatifs à l'uranium et au thorium.
- iii) Lignes directrices pour l'application à des projets relatifs aux combustibles nucléaires, selon qu'il conviendra.
- iv) Documents-relais sur demande.

**Calendrier :**

- i) Examen des études de cas : janvier 2018 et au-delà.
- ii) Projet de document sur l'application de la CCNU pour la commande et la réalisation de projets relatifs à l'uranium : avril 2018.

**J. Application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques**

**Description :** Par l'intermédiaire de son Groupe de travail chargé des ressources anthropiques, le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU pour classer la récupération de ressources secondaires et la gestion des ressources anthropiques. Les ressources anthropiques, constituées principalement des résidus de l'exploitation minière, des résidus de la transformation des matières premières et d'autres déchets, ont gagné en importance dans les scénarios actuels relatifs aux objectifs de développement durable, dans lesquels l'accent est mis sur la stratégie visant à réduire, réutiliser et recycler les résidus. Bon nombre d'éléments utiles ou critiques, notamment des éléments du groupe des terres rares et des métaux communs, pourraient être récupérés avec profit à partir de ces ressources anthropiques. Il n'existe cependant à l'heure actuelle aucune norme internationale sur la façon dont ces « ressources secondaires » pourraient être classées, gérées et déclarées.

**Tâches à accomplir :** Produire des spécifications, des lignes directrices détaillées et des études de cas pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Spécifications et lignes directrices pour l'application de la CCNU aux projets relatifs aux ressources anthropiques.
- ii) Études de cas pour l'application aux projets relatifs aux ressources anthropiques.

**Calendrier :**

- i) Projet de spécifications pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques : avril 2018.
- ii) Version finale des spécifications pour l'application de la CCNU aux ressources anthropiques : avril 2019.
- iii) Lignes directrices et études de cas : avril 2018 et au-delà.

**K. Application de la CCNU à la gestion d'autres ressources et activités transversales**

**Description :** Sur demande, le Groupe d'experts étudiera et développera d'autres applications de la CCNU, pour autant que cette tâche ne compromette pas son aptitude à s'acquitter de ses autres obligations. Le Groupe d'experts élaborera des documents qui permettront d'utiliser la CCNU pour classer et gérer d'autres ressources (à titre d'exemple, les eaux souterraines, le méthane provenant des mines de charbon et l'énergie produite à partir de déchets). Un certain nombre de ces activités seront menées en tant qu'activités transversales et nécessiteront un financement extrabudgétaire et/ou des contributions en nature.

**Tâches à accomplir :** Produire des notes d'information, des projets de spécifications et des études de cas préliminaires pour l'application de la CCNU à d'autres ressources.

**Réalisations attendues :**

- i) Documents de fond et spécifications préliminaires concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources.

- ii) Études de cas concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources.

**Calendrier :**

- i) Documents de réflexion sur les applications possibles et les spécifications préliminaires concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources : avril 2018 (sous réserve de disposer de ressources extrabudgétaires et/ou de contributions en nature).
- ii) Études de cas concernant l'application de la CCNU à d'autres ressources : avril 2019 (sous réserve de disposer de ressources extrabudgétaires et/ou de contributions en nature).

## L. Appui en matière d'information financière

**Description :** La CCNU a été conçue pour répondre autant que possible aux besoins des applications se rapportant aux normes d'information financière, en particulier aux normes émanant du Conseil international des normes comptables (IASB).

**Tâches à accomplir :** Le Bureau du Groupe d'experts suivra les faits nouveaux pertinents dans le monde en matière d'information financière qui peuvent avoir une incidence sur les réserves et les ressources.

**Réalisations attendues :** Présentation au Groupe d'experts d'un rapport de situation annuel sur les changements ou les faits nouveaux éventuellement survenus dans le secteur de l'information financière au niveau mondial qui ont, ou pourraient avoir, des conséquences pour la CCNU et les travaux du Groupe d'experts.

**Calendrier :** Rapport de situation sur les questions relatives à l'information financière qui présentent un intérêt pour les réserves et les ressources et les travaux du Groupe d'experts, présenté chaque année au Groupe d'experts : avril 2018 et avril 2019.

## M. Renforcement des capacités

**Description :** Les applications de la CCNU recouvrent divers secteurs de l'énergie, des matières premières et des services comportant des projets susceptibles de fonctionner dans différents lieux géographiques. Les évaluateurs et les autres utilisateurs de la CCNU doivent être formés régulièrement et être informés des éventuels changements apportés au cadre et à ses applications. Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, le Groupe d'experts élaborera des programmes de renforcement des capacités sur la CCNU, en faisant appel, en particulier, aux compétences des organisations et des associations professionnelles du secteur.

Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, le Groupe d'experts et le Bureau assureront un appui technique pour la prestation de services consultatifs régionaux et nationaux et la réalisation de missions internationales d'évaluation par les pairs dans les États membres de la CEE et d'autres États Membres de l'ONU. Toute activité demandée dans un État non membre de la CEE devrait être réalisée en coopération avec la commission régionale compétente. En coopération avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Groupe d'experts continuera de promouvoir l'adoption de la CCNU comme système de gestion commun pour toutes les ressources en Afrique. Les activités de renforcement des capacités seront subordonnées à l'existence de fonds extrabudgétaires et de contributions en nature.

**Tâches à accomplir :**

- i) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, organiser des ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU.
- ii) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, soutenir des projets et des organismes œuvrant à l'application de la CCNU, notamment le Centre africain de développement minier.

**Réalisations attendues :**

- i) Sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles, organiser des ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU : 2018 et 2019.
- ii) Rendre compte chaque année au Groupe d'experts de toutes les activités de renforcement des capacités dont l'exécution est prévue.
- iii) Rendre compte chaque année au Groupe d'expert de toutes les activités d'aide au renforcement des capacités menées en Afrique en collaboration avec le Centre africain de développement minier et la CEA.

**Calendrier :**

- i) Ateliers nationaux et régionaux sur la CCNU : 2018 et 2019.
- ii) Présentation au Groupe d'experts de rapports annuels sur les activités de renforcement des capacités : avril 2018 et avril 2019.

**N. Promotion et information**

**Description :** Par l'intermédiaire de son Groupe de travail des communications, anciennement appelé Sous-Comité des communications (voir mandat à l'annexe I du document ECE/ENERGY/GE.3/2014/6), le Groupe d'experts appliquera la stratégie de promotion et d'information convenue. Il est à noter que les travaux du Groupe de travail des communications seraient plus efficaces si des ressources extrabudgétaires étaient disponibles.

**Tâches à accomplir :**

- i) Élaborer, gérer et tenir à jour des exposés types sur la CCNU.
- ii) Animer des programmes de promotion et d'éducation en ligne, notamment des séminaires.
- iii) Développer un outil d'application en ligne pour la CCNU.
- iv) Appliquer la stratégie de dialogue avec les parties prenantes et d'information.
- v) Élaborer une stratégie de présence sur les médias sociaux.
- vi) Élaborer un programme standard pour les ateliers nationaux et régionaux.
- vii) Élaborer des programmes d'éducation en ligne.
- viii) Contribuer à l'élaboration de programmes destinés aux établissements d'enseignement.

Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

**Réalisations attendues :**

- i) Rapport annuel sur les activités d'éducation et d'information.
- ii) Actualisation des exposés types sur la CCNU.
- iii) Séminaires en ligne sur la CCNU.
- iv) Outil d'application en ligne pour la CCNU.
- v) Programme type pour les ateliers nationaux et régionaux.
- vi) Programmes d'éducation en ligne sur la CCNU.

**Calendrier :**

- i) Présentation au Groupe d'experts des rapports annuels du Groupe de travail des communications : avril 2018 et avril 2019.

- ii) Affichage sur le site Web de la CEE des exposés types actualisés sur la CCNU : avril 2018 et au-delà.
- iii) Séminaires en ligne sur la CCNU : 2018 et 2019.
- iv) Outil d'application en ligne pour la CCNU : décembre 2018.
- v) Programmes types pour les ateliers nationaux et régionaux : avril 2018 et au-delà.
- vi) Programmes d'éducation en ligne sur la CCNU : avril 2019.

## **O. Mobilisation de ressources extrabudgétaires**

**Description :** Les activités de développement, de promotion et de renforcement des capacités concernant la CCNU reposent sur des contributions volontaires significatives (heures de travail, voyages, services d'experts, parrainage), et il ne faut pas s'attendre à ce que cette situation puisse durer à long terme. Des ressources extrabudgétaires sont nécessaires pour appuyer les activités du Groupe d'experts, notamment pour le renforcement des capacités, les services consultatifs et les consultations.

**Tâches à accomplir :** Le Groupe de travail de la mobilisation des ressources actualisera le plan de dotation en ressources de la CCNU et l'estimation du financement nécessaire pour maintenir l'appui indispensable au développement et à la gestion de la CCNU. Le Groupe de travail recensera des donateurs potentiels et élaborera et appliquera un plan coordonné pour se mettre en rapport avec eux et solliciter leur appui. À mesure que l'application de la CCNU dans différents secteurs de l'énergie et des matières premières recueillera une large adhésion, les besoins des institutions nationales en services consultatifs, en évaluations internationales par les pairs, en services d'experts et en renforcement des capacités devraient aussi augmenter. L'appui aux États non membres de la CEE ne peut être assuré qu'au moyen de fonds extrabudgétaires. Le Groupe de travail rendra compte au Bureau dans l'intervalle des sessions annuelles du Groupe d'experts.

### **Réalisations attendues :**

- i) Aligner le plan de dotation en ressources extrabudgétaires sur la stratégie de dotation en ressources de la CEE.
- ii) Rendre compte chaque année au Groupe d'experts de l'exécution du plan de dotation en ressources extrabudgétaires.

### **Calendrier :**

- i) Plan de dotation en ressources extrabudgétaires pour 2018-2019 : avril 2018.
  - ii) Information sur les activités de mobilisation des ressources : avril 2018 et avril 2019.
-